L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, j'avais espéré qu'il serait possible d'annoncer ceci au moment de la présentation des prévisions budgétaires de mon ministère. Je n'ai pu le faire plus tôt, mais puisqu'il s'agit d'une question qui a été soulevée plusieurs fois à la Chambre la semaine dernière et que la presse s'en est emparée, je crois que le moment est venu de le faire.

Je voudrais annoncer que l'honorable J. C. A. Cameron, C.R., d'Ottawa, a été nommé président du conseil d'arbitrage créé pour régler un différend intéressant 22,000 employés sédentaires du National-Canadien et de certaines compagnies de chemins de fer exploitées en commun: la Northern Alberta Railways Company, la Toronto Terminals Railway Company et la Shawinigan Falls Terminal Railway Company.

L'honorable M. Cameron, qui fut pendant bon nombre d'années juge de la Cour de l'Échiquier du Canada, a acquis une vaste expérience à titre de président de commissions de conciliation et d'arbitrage. Pendant les années critiques de la guerre, il a servi à titre de président du Conseil national du travail en temps de guerre. Nous avons donc beaucoup de chance de pouvoir obtenir les services d'un homme aussi expérimenté et si bien doué pour s'acquitter de cette tâche importante et complexe.

Les autres membres de la commission de conciliation sont: M. A. G. Cooper, c.r., d'Halifax, représentant des compagnies de chemins de fer, et M. E. P. O'Neal, de Vancouver, représentant du syndicat.

Le différend met en cause les employés sédentaires des chemins de fer, représentés par la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers. Des commissions de conciliation ont aussi été établies pour s'occuper des problèmes de 55,000 autres employés sédentaires des chemins de fer et 28,000 employés sédentaires des ateliers.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, les députés accueillent avec joie la nomination d'un juriste aussi distingué que l'honorable M. Cameron, qui consent à entreprendre une tâche aussi importante. Je suis persuadé que tous les députés lui souhaitent du succès dans cette haute fonction d'intérêt national.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous accueillons avec plaisir l'annonce que vient de faire le ministre. Nous souhaitons à ces trois commissions beaucoup de succès dans la tâche qu'elles entreprennent.

[M. l'Orateur suppléant.]

LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

LA CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF

L'hon. R. A. Bell (Carleton) propose la 2° lecture du bill n° C-12, modifiant la loi sur la capitale nationale.

—Monsieur l'Orateur, le bill actuel modifiant la loi sur la capitale nationale, afin d'établir un comité consultatif de la ceinture verte, ne prête nullement à controverse, je pense; en tout cas, il est dénué de tout esprit de parti. Tous les députés comprennent la nécessité urgente d'imprimer un élan au plan d'aménagement de la capitale nationale. Serait-il, par conséquent, téméraire de croire que les partisans du gouvernement ne jugeront ni nécessaire ni souhaitable, cet après-midi, d'étouffer le bill, mais feront plutôt en sorte qu'il soit mis aux voix, afin que la Chambre puisse l'adopter?

Je constate la présence du premier ministre suppléant (M. Martin). Je connais son intérêt pour l'aménagement de la capitale nationale et je pourrais peut-être m'assurer son concours en la matière. Je crois sincèrement que l'adoption du bill serait à l'avantage de la région tout entière de la capitale nationale. Le bill n'est pas simplement d'intérêt régional; il a, au fond, une importance nationale.

Tout Canadien a un enjeu et une responsabilité à l'égard de l'avenir d'Ottawa et de la région de la capitale nationale, symbole de l'unité du pays. Je crois que les députés de tous les partis conviendront qu'il est de première importance de donner à Ottawa l'atmosphère, le caractère et la dignité d'une capitale nationale qui sied à un pays dynamique. Les normes de planification et d'expansion urbaines devraient correspondre aux plus récentes découvertes. Le Parlement devrait être disposé à fournir les fonds nécessaires à la réalisation de cet objectif national.

Or, monsieur l'Orateur, il ne reste que 230 jours d'ici à ce que le Canada atteigne son centenaire. En 1967, Ottawa deviendra plus que jamais le point de rencontre de Canadiens et de visiteurs, soit du Commonwealth soit de l'étranger. J'estime que si Ottawa doit être prête à fêter le centenaire, un programme accéléré de planification de la capitale nationale est une nécessité urgente pour les sept mois à venir. Il doit se créer une coopération beaucoup plus active et vigoureuse entre le ministère des Travaux publics, la Commission de la capitale nationale, les administrations civiques d'Ottawa et des villes et villages environnants, et le gouvernement de l'Ontario. C'est ainsi seulement qu'Ottawa pourra devenir une ville imposante et unique, aménagée d'après une planification judicieuse